

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 5 juin 2023 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, trésorière-adjointe et greffière-adjointe, Mme Tammy Voyer assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire, Mathieu Allard, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il tient également à adresser ses félicitations au nom du conseil municipal à l'entreprise Machinage Piché qui célèbre son 40^e anniversaire. De plus, il tient à féliciter M. Antoine Tardif qui a été élu administrateur au sein de la Fédération canadienne des municipalités.

2023-06-104
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-06-105
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2023-06-106
Liste des comptes à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 juin 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant **457 607,13 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 5 juin 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant 457 607,13 \$.

2023-06-107

Fermeture de l'Hôtel de ville pour la période estivale

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de fermer l'hôtel de ville du vendredi 21 juillet au vendredi 4 août 2023 inclusivement pour la période estivale.

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt no. 108

La directrice générale, dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc et/ou d'égout de toute la Ville de Daveluyville, à l'égard du règlement numéro 108 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2^e Rue et 3^e Rue pour une somme n'excédant pas 2 970 000 \$, lequel certificat a été lu le 23 mai 2023 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 134.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert le mardi 23 mai de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville. Le règlement no. 108 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de mai 2023, 19 permis ont été émis, totalisant 1 935 477 \$.

2023-06-108

Demande de dérogation mineure – 114, 6^e Avenue du Lac (lot 6 501 412)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 114, 6^e Avenue du Lac (lot 6 501 412);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste, si elle est acceptée, à permettre la construction d'un deuxième abri d'auto qui serait dérogatoire à l'article 5.4.3.1 du règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault :

5.4.3.1 ABRI D'AUTO PERMANENT

Un abri d'auto permanent doit respecter les exigences suivantes :

[...]

b) un (1) seul abri d'auto permanent est autorisé par terrain;

[...]

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne uniquement une disposition visée au Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne touche pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre la construction d'un deuxième abri d'auto sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE ledit abri d'auto n'est pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE cela ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'abri d'auto permettra de ranger les objets sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a plusieurs automobiles et qu'il souhaite les abriter des intempéries;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter sans conditions la demande de dérogation mineure;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure 2023-DM-004 pour la propriété située au 114, 6^e Avenue du Lac (lot 6 501 412), qui consiste à permettre la construction d'un deuxième abri d'auto qui serait dérogatoire à l'article 5.4.3.1 du règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2023-06-109
Embauche d'une
animatrice de camp
de jour

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour cet été;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Alicia Noël à titre d'animatrice de camp de jour pour l'été 2023 aux termes et conditions déterminés par le conseil.

20 h 12 Madame Carole-Anne Provencher se retire pour le prochain point.

2023-06-110
Embauche du
coordonnateur à la
maintenance

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste pour un coordonnateur à la maintenance au Centre sportif Piché;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Steven Rheault à titre de coordonnateur à la maintenance selon les termes et conditions déterminés par le conseil.

20 h 13 Madame Carole-Anne Provencher reprend son siège.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2023-06-111

Fête Nationale du Québec -
Demande d'autorisation pour vente de boissons alcoolisées sur le site des festivités, feu de joie et feux d'artifices

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Daveluyville :

- 1- **D'**allumer un feu de joie et quelques feux contrôlés le 23 juin 2023 entre le terrain de soccer et le terrain de balle sous la supervision des pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes;
- 2- **D'**allumer des feux d'artifices sous la supervision d'un spécialiste en pyrotechnie le 23 juin 2023;
- 3- **DE** vendre des boissons alcoolisées le 23 juin 2023 de 14 h jusqu'à 2 h le lendemain matin;
- 4- **QUE** la Ville de Daveluyville est entièrement responsable des permis d'alcool du 23 juin 2023;
- 5- **DE** nommer monsieur Olivier Cloutier, directeur du centre sportif, à titre de personne responsable pour l'activité de la Fête nationale.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2023-06-112

Résolution d'appui pour une demande de déneigement de Saint-Rosaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2023 à 2026 d'environ 7 kilomètres sur la route 261 à Daveluyville, à partir du 6E Rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir cette portion de 7 kilomètres, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de la Ville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville donne son approbation à la Municipalité de Saint-Rosaire pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2023 à 2026 d'environ 1,6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-06-113

Mandat au département d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour la modification du règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire apporter des modifications à son règlement de zonage, plus particulièrement à la zone H13 afin d'y autoriser la culture en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska possède l'expertise pour rédiger de tels règlements et qu'elle offre ce service à ses municipalités;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité de mandater la MRC d'Arthabaska pour l'élaboration de la modification du règlement de zonage de la Ville de Daveluyville afin d'autoriser la culture en bâtiment dans la zone H13.

2023-06-114

Quote-part 2023 – Avenues Santé Bois-Francs

CONSIDÉRANT QU'Avenues Santé Bois-Francs est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir des services de santé à la population;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de payer une quote-part au montant de 8 094,80 \$ pour l'année 2023 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2023-06-115

Mandat à la firme DHC Avocats pour l'évaluation du dossier des roulottes dans le secteur du Lac-à-la-Truite

CONSIDÉRANT la problématique des roulottes dans le secteur du Lac-à-la-Truite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire faire évaluer le dossier par une firme d'avocats;

CONSIDÉRANT QUE la firme DHC Avocats a été nommé par la résolution 2022-09-173 à titre d'avocats représentant la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** confier à la firme DHC Avocats l'évaluation du dossier des roulottes dans le secteur du Lac-à-la-Truite;
- 2- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions concernant un possible parc au rond-point de l'île Côté, l'entretien du secteur Lac-à-la-Truite, le Domaine Lamy et sur le dossier des éoliennes, questions auxquelles le maire Mathieu Allard a répondu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-06-116

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 08.

Mathieu Allard
Maire

Tammy Voyer
Directrice générale et greffière adjointe